



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 21 mars 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 15/03/2024

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : 28 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 28

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Jean-François MONET ; Jean-Michel DULER ; François GUILLAMET

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Philippe CASTEL ; Alain DUBOURDIEU

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Francis BETBEDER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bernard FRACCHETTI ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ

CC. DU SEIGNANX

Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2024_028

Plan de financement et demande de subvention – tri sélectif

Monsieur Alain Perret, Vice-Président, explique à l'assemblée que le tri à la source des déchets et la collecte sélective constituent un axe stratégique fort dans la gestion des déchets du territoire. Il est source d'économie et facilite la valorisation matière des déchets.

Dans ce cadre, le Sitcom Côte Sud des Landes a développé des partenariats avec des entreprises locales et les éco-organismes qui lui garantissent des exutoires de qualité ayant pour vocation la valorisation matière des déchets collectés.



Pour autant, il est important de préciser que pour augmenter les quantités de la collecte sélective, il est indispensable que les points tri soient équipés de manière cohérente au regard du besoin des résidents. Le développement des solutions de tri est plus efficace.

Monsieur le Vice-Président précise que le budget prévoit des investissements en faveur de la collecte sélective qui comprennent différents équipements de collecte.

Monsieur le Vice-Président informe que le Département des Landes, dans le cadre de sa politique environnementale peut être amené à soutenir les initiatives en faveur de la prévention et du tri sélectif.

Compte tenu des investissements prévisionnels et des modalités d'intervention du département des Landes, Monsieur le Vice-Président propose de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles		Ressources		
Objet	Montant € ht	Financeurs	Taux	Montant € HT
Conteneurs tri sélectif semi-enterrés	120 000 €	Département Landes	35%	130 550 €
Bacs de tri carton	23 000 €	Sitcom 40	65%	242 450 €
Conteneur aérien tri sélectif	230 000 €			
Total	373 000 €		100 %	373 000 €

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement départemental d'aides adopté en date du 23 mars 2023

Considérant le souhait de la collectivité de développer le tri sélectif sur le territoire qu'elle couvre

Considérant le règlement d'intervention du département des Landes dans le cadre de sa politique « prévention et collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Soutien aux collectivités locales »

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les projets d'investissement en faveur du tri sélectif mentionnés ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le département des Landes dans le cadre de son règlement d'intervention et à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 27 mars 2024

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

